Image not found or type unknown

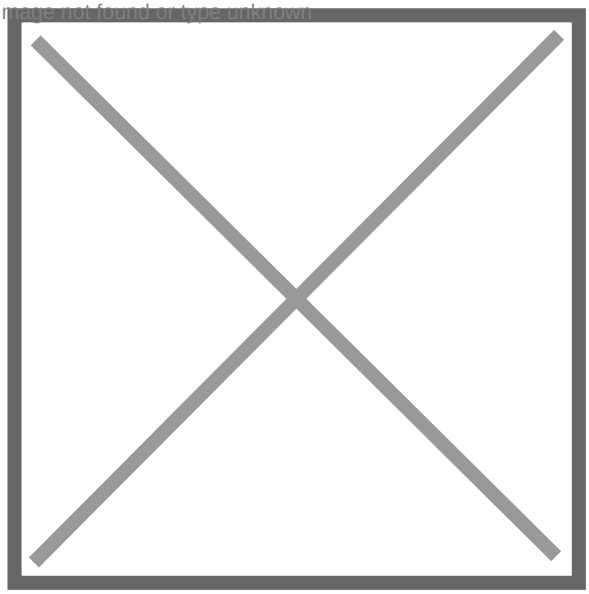

# Fuite d'eau avant compteur dans le mur entre la voirie et un local

Par **Aimerod**, le **01/12/2023** à **14:09**

Bonjour

Je subi une fuite d'eau avant compteur, la fuite est dans les murs ou au niveau de la voirie et l'eau s'écoule dans mon local en premier sous sol avant le compteur, or le service des eaux de ma commune prétend que c'est a moi de faire les réparations par ce que dans leur règlement, ils ont prévu cette clause.

Il me semble pourtant que la loi est claire à ce sujet et qu'elle dit le contraire. Les tuyaux avant compteur sont des ouvrages publics et sont sous la responsabilité du fournisseur d'eau.

D'ailleurs pour couper l'eau je serais obligé de couper l'eau de mes voisins car la vanne d'arrêt est sur la voirie et commune à plusieurs arrivés d'eaux.

Que dois-je faire, puisqu'ils sont persuadés d'être dans leur bon droit et peu disposé à prendre en compte la Loi ? Comment saisir le tribunal administratif en urgence pour régler le problème rapidement, parce que cette fuite pourrait occasionner des dégats des eaux importants, si elle n'était pas réparée de toute urgence.

Je vous remercie par avance pour les réponses que vous écrirez.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés